

Attention erratum pages 8 et 10

Cher(e) collègue,

Vous venez de recevoir ou vous allez recevoir sous peu le journal Snés Versailles 5 sur le mouvement intra 2006.

Trois erreurs se sont glissées dans les pages 8 et 10:

◆ P.8 sur les situations particulières : Les stagiaires 2005-2006 ou les titulaires ex-stagiaires (2003/2004 et 2004/2005) qui ont utilisé cette bonification à l'inter 2006 (et non 2005) sont obligés de l'utiliser à l'intra 2006 sur leur 1^{er} vœu y compris si ce 1^{er} vœu porte sur un poste spécifique.

◆ p.10 qui récapitule les éléments du barème:

* La bonification de stabilisation de 150 points pour les TZR en AFA, ATP et stagiaires en situation demandant en vœu 1 l'établissement APV où ils exerçaient **n'existe plus**.

• Seuls les stagiaires et ex-stagiaires IUFM ou co-psy en 2005/06, 2004/05 ou 2003/04 (et non 2002), s'ils ne l'ont pas utilisée les années précédentes, peuvent jouer leur bonification IUFM.

•

Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour ces erreurs.

Bien cordialement,

Michel Vialle, pour le secteur Emploi